



Paris, le 29 AVR. 2013

DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du statut et de la déontologie
RHM3

Nos Réf. .

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de la plainte dont vous avez saisi le Conseil supérieur de la magistrature, dirigée contre Madame Coralie Bourille-Noel, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance d'Albertville, aux termes de laquelle vous avez mis en cause son comportement professionnel lors de l'audience du tribunal correctionnel d'Albertville du 4 février 2013 qu'elle présidait.

C'est avec une attention particulière que j'ai pris connaissance de votre correspondance. J'ai l'honneur de vous informer que les chefs de la cour d'appel de Chambéry ont été saisis des faits que vous avez dénoncés.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du bureau du statut et de la déontologie

Claire Allain-Feydy

Monsieur Jacques Magnin
La Ravière
73800 CRUET